



RÈGLEMENT TROPHÉE DES LANDES PAR ÉQUIPES DES CLUBS



1. INSCRIPTIONS et RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

• Composition des formations

Le Trophée des Landes des Clubs est une compétition officielle à laquelle peut participer toute association régulièrement affiliée au Comité Départemental des Landes. **Les règlements concernant les tenues seront identiques à ceux applicables au championnat des clubs OPEN.**

Inscriptions : Chaque club peut aligner autant de formations qu'il le souhaite. Le droit d'inscription est gratuit pour l'année 2020.

Composition d'une formation : Chaque formation sera composée de 9 à 12 joueurs qui seront inscrits par le responsable de la formation, lequel peut être joueur, et obligatoirement avant le début d'une rencontre sur la feuille de match. Ils seront répartis en 3 triplettes (*dites A, B et C*), plus éventuellement 3 remplaçants.

Toutes les catégories de licenciés masculins et féminins, à l'exception de la catégorie des benjamins, peuvent participer.

Les distances règlementaires de jeu seront celles retenues par le règlement fédéral pour la catégorie des seniors.

Toute association peut présenter plusieurs formations si elle le désire. Toutefois, un joueur ayant participé à une rencontre dans une formation ne peut plus participer à d'autres rencontres dans d'autres formations.

Pour cette compétition, les districts et Comité utiliseront la feuille de match déposée lors de la 1^{ère} rencontre effectuée qui fera office de liste initiale.

• Remplacement des joueurs

Le changement des joueurs est autorisé, pendant les parties, si et seulement si les joueurs remplaçants ont été inscrits sur la feuille de match **avant le début de la rencontre**.

Un joueur entrant comme remplaçant dans une triplette ne pourra plus, pour la fin de la rencontre, jouer dans une autre triplette.

Un joueur remplacé lors d'une partie ne pourra revenir qu'au début de la partie suivante dans sa triplette d'origine et ne peut être utilisé comme remplaçant dans une autre triplette.

Il ne sera autorisé qu'un seul changement pour une même triplette.

Un joueur ne doit JAMAIS rencontrer 2 fois le même joueur pendant le déroulement d'une rencontre.

• Arbitrage : Désignation

- En priorité, le club organisateur doit trouver un arbitre officiel non joueur qui aura la responsabilité de la journée.
- En cas d'absence d'arbitre officiel non joueur fourni par le club organisateur, le responsable du club doit impérativement contacter le responsable des arbitres de son district afin d'obtenir la nomination d'un arbitre officiel.
- En l'absence d'un arbitre officiel non joueur, et avec l'accord du responsable des arbitres du district, il pourra être désigné un arbitre officiel joueur sur le terrain.
- En dernier lieu, et toujours avec l'accord du responsable des arbitres du district concerné, il sera désigné nommément un membre du bureau du club organisateur, non joueur qui suppléera la fonction d'arbitre.

CD40 – TROPHÉE DES LANDES PAR ÉQUIPES 2020

- **Responsable de la rencontre : Responsabilités**

- Dans tous les cas, la personne qui officiera (*arbitre officiel non joueur, arbitre officiel joueur, membre du bureau du club organisateur*) aura la responsabilité de la journée et donc l'autorité et ses décisions devront être respectées par les joueurs.
- Cette personne sera responsable des feuilles de matches : c'est-à-dire qu'il sera responsable de la bonne rédaction de ces documents qui doivent être renseignés avec le plus grand soin (*identités et numéros des licences des participants*), et qu'il a donc l'obligation d'effectuer un contrôle complet des feuilles de matches lorsqu'elles auront toutes été complétées.
- De plus, il doit assurer la transmission des résultats au siège du Comité des Landes : **CD40 – FFPJP - La Gare – 40140 – Soustons à l'attention du référent** et à l'intention des référents de leur district.
- Un comité de pilotage est désigné pour assurer la gestion pleine et entière de cette compétition.

- **Licences et inscriptions**

La présentation des licences est obligatoire avant le début de chaque rencontre.

Pour les rencontres organisées simultanément sur un site unique, un responsable du district vérifie la validité des formations en présence. Pour les rencontres disputées en mode de réception par les clubs, un dirigeant du club organisateur devra assurer cette fonction.

2. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION

- Ce Trophée se déroulera en 3 phases distinctes :
 - **Une 1^{ère} phase** disputée en poules au niveau des districts
 - **Une 2^{ème} phase** disputée au niveau des districts en élimination directe par les formations qualifiées en poules - Eventuellement, chaque district aura la possibilité d'organiser une compétition pour les formations non qualifiées à l'issue des poules
 - **Une 3^{ème} phase** au niveau Comité des Landes qui regroupera 2 formations pour chaque district : les vainqueurs des 4 finales de district en 1^{ère} série, les 4 finalistes de chaque district en 2^{ème} série. Cette phase sera jouée sur 2 ½ finales suivies d'une finale.
- Terminologie :
 - Formation : 9 à 12 joueurs répartis en 3 triplettes A, B et C avec éventuellement 3 remplaçants. Un seul remplaçant sera autorisé par triplette.
 - Rencontre : opposition de 2 formations sur 9 parties. Chaque opposition triplette contre triplette rapportera 1 point à l'équipe gagnante. Est déclarée vainqueur la formation qui a remporté au moins 5 parties. Lors des rencontres de poules, les 9 parties devront être obligatoirement disputées, même si le résultat de la rencontre est connue au terme de deuxième rotation (exemple : Formation A bat formation B sur le score de 5 à 1). En effet, le décompte des parties gagnées pourra être pris en compte sur la détermination du classement final des poules.
 - Partie : opposition de 2 triplettes
- Lors d'une rencontre, chacune des 3 triplettes (référencées A, B et C) constituant une formation pour un club affronte successivement les 3 triplettes de l'autre formation.

CD40 – TROPHEE DES LANDES PAR EQUIPES 2020

3. GESTION DE LA PHASE DE POULES – Phase 1 niveau des districts

Un certain nombre de poules de 4 formations et éventuellement des poules de 3 pour cadrer sur un multiple de 4.

- **Constitution des Poules** : Les formations inscrites par les clubs seront réparties sur un certain nombre de poules qui sera établi en fonction du nombre de formations inscrites avec des poules de 4 ou 3 formations. La gestion des résultats de poules sera effectuée soit par le CD40, soit par chacun des 4 districts avec l'accord du CD40. Sauf impossibilité numérique, des formations appartenant à un même club ne pourront être réunies dans une même poule.
- **Gestion des poules : Attribution des points rencontrés** :
 - Victoire : 3 Points / Match nul : Pas de possibilité de match nul
 - Défaite : 1 Point / Forfait : 0 Point
 - En poules de 3 : victoire contre X = 3 points, goal-average +5.
- **Gestion des forfaits** :
 - Si forfait d'une formation : celle-ci a un goal-average de -5. Le vainqueur marque 3 points, et goal-average de +5.
 - Si 2 forfaits d'une même formation : celle-ci est mise hors compétition.
- **Critères de classement à l'issue des poules** :
 1. Le classement obtenu en poules
 2. Le nombre de points rencontrés obtenus (3 points par victoire, 1 point par défaite)
 3. Le goal-average particulier :
 - a. Opposition directe si 2 équipes à égalité de points.
 - b. Prise en compte des résultats uniquement sur les rencontres des équipes à égalité, si plus de 2 équipes ex-aequo.
 4. Le goal-average final en poules

| TROPHEE DES LANDES NIVEAUX DES 4 DISTRICTS | POULES DE BRASSAGE |
|---|--------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Un certain nombre de poules de 4 avec complément en poules de 3• 3 rencontres de poules• 2 premiers en poules qualifiés pour la suite en élimination directe• 2 perdants conservés pour une compétition dite consolante du district en élimination directe | |

4. GESTION EN ELIMINATION DIRECTE – Phase 2 niveau des districts

| ELIMINATION DIRECTE SUR LES 4 DISTRICTS | | |
|---|--|--|
| Formations qualifiées et classées de 1 à n selon leurs résultats en poules <ul style="list-style-type: none">• Barrages éventuels pour cadrer sur 32 formations à conserver• 1/16^{èmes} de Finale• 1/8^{èmes} de Finale• 1/4 de Finale | 1/2 Finales et Finales | VAINQUEUR Qualifié pour la 1/2 finale Trophée CD40 - 1 ^{ère} série |
| | Rencontre pour la 3^{ème} place | FINALISTE Qualifié pour la 1/2 finale Trophée CD40 - 2 ^{ème} série |

- **Tableau final** : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.
 - Si plus de 32 qualifiés, barrage entre les moins bien classés pour cadrer sur 32.

CD40 – TROPHEE DES LANDES PAR EQUIPES 2020

- Ensuite 1/16^{èmes} de finale, on conserve le classement obtenu dans les poules qualificatives afin d'établir un classement de 1 à 32.
 - Match 1 : 1^{er} contre 32^{ème} / Match 16 : 16^{ème} contre 17^{ème}
 - Match 2 : 2^{ème} contre 31^{ème} / Match 15 : 15^{ème} contre 18^{ème}
 - Match 3 : 3^{ème} contre 30^{ème} / Match 14 : 14^{ème} contre 19^{ème}
 - Match 4 : 4^{ème} contre 29^{ème} / Match 13 : 13^{ème} contre 20^{ème}
 - Match 5 : 5^{ème} contre 28^{ème} / Match 12 : 12^{ème} contre 21^{ème}
 - Match 6 : 6^{ème} contre 27^{ème} / Match 11 : 11^{ème} contre 22^{ème}
 - Match 7 : 7^{ème} contre 26^{ème} / Match 10 : 10^{ème} contre 23^{ème}
 - Match 8 : 8^{ème} contre 25^{ème} / Match 9 : 9^{ème} contre 24^{ème}
- 1/8^{èmes} de Finale :
 - Match 1 : 1^{er} contre 16^{ème} / Match 2 : 2^{ème} contre 15^{ème}
 - Match 3 : 3^{ème} contre 14^{ème} / Match 4 : 4^{ème} contre 13^{ème}
 - Match 5 : 5^{ème} contre 12^{ème} / Match 6 : 6^{ème} contre 11^{ème}
 - Match 7 : 7^{ème} contre 10^{ème} / Match 8 : 8^{ème} contre 9^{ème}
- Quarts de Finales
 - Vainqueurs match 1 contre 8 / Vainqueurs match 2 contre 7
 - Vainqueurs match 3 contre 6 / Vainqueurs match 4 contre 5
- Demi-Finales - Vainqueurs match 1/8 contre 4/5 - Vainqueurs match 2/7 contre 3/6
- Une rencontre entre les 2 formations perdantes des 1/2 finales déterminera la 3^{ème} place.
(Cette 3^{ème} place pourra être utile en cas de forfait des équipes qualifiées en finale)
- Finale : La formation victorieuse est qualifiée pour le Trophée des Landes – 1^{ère} série.
- Finale : La formation finaliste est qualifiée pour le Trophée des Landes – 2^{ème} série.

5. GESTION EN ELIMINATION DIRECTE – Phase 3 niveau CD40

| TROPHEE DES LANDES – PHASE FINALE DEPARTEMENTALE | | |
|--|--|--|
| Trophée des Landes 1 ^{ère} série | 4 formations qualifiées : chaque vainqueur des 4 districts | 1/2 Finales et Finales Rencontre pour la 3 ^{ème} place |
| Trophée des Landes 2 ^{ème} série | 4 formations qualifiées : chaque finaliste des 4 districts | 1/2 Finales et Finales Rencontre pour la 3 ^{ème} place |

6. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

Les résultats des rencontres doivent être enregistrés sur les feuilles de match. Les irrégularités ou erreurs constatées sur les feuilles de match seront pénalisées comme suit :

- Changement de formation pour un joueur, une amende de 40€ sera appliquée au club fautif. De plus, la rencontre sera enregistrée suivant le principe suivant :
 - En cas de victoire de l'équipe fautive, ou bien de match nul, la rencontre sera considérée comme perdue par le club qui aura fait participer le licencié non autorisé, donc 1 point de classement et -5 au goal-average, l'adversaire aura partie gagnée, donc 3 points de classement et +5 au goal-average.
 - En cas de défaite de l'équipe fautive, le résultat sera enregistré tel qu'annoncé sur la feuille de rencontre.
- Erreurs sur les feuilles de rencontres à retourner au CD40
 - Absence de numéro de licence pour 1 joueur – amende de 10€ pour le club fautif
 - Absence totale des numéros de licences pour l'équipe – amende de 30€ pour le club fautif
 - Numéros de licences erronés avec répétitions sur plusieurs feuilles de rencontres – amende de 30€ pour le club fautif

CD40 – TROPHEE DES LANDES PAR EQUIPES 2020

- Pour toute formation forfait lors **d'une rencontre**, le club concerné paiera **une amende de 50€ et 200€ pour un forfait général** au Comité des Landes
- **Absence ou forfait pour la journée phase finale départementale.** : Le club absent sera sanctionné financièrement par une amende de **220€** et sportivement en étant interdit de participation au Trophée des Landes pour l'année suivante.
- Tout club pourra se retourner financièrement contre les joueurs responsables du forfait.

Règlement : Tout cas litigieux sera examiné et solutionné par le comité de pilotage du Trophée des Landes.